



MAIRIE DE PRUNELLI DI FIUMORBU

MIGLIACCIARI

20 243 PRUNELLI DI FIUMORBU

Bastia, le 29 avril 2021

Objet : PRUNELLI DI FIUMORBU : Démolition et dépollution de l'ancien collège
MAPA 2020/03
Bâtiment A – Plateforme sous emprise vide sanitaires démolie

Monsieur le Maire,

Les déchets de démolition des matériaux de construction (emprise bâtiment A) comprenant également les anciennes canalisations en amiante ciment sont, à la date du présent courrier, situés dans l'enceinte du chantier clos et non accessible au public.

Conformément à la note d'observations du coordonnateur SPS n° 9 du 29/04/2021 et de la mise à jour du rapport de repérage d'amiante de la Socotec du 27/04/2021, les dispositions énumérées ci-dessous, sont proposées au Maître d'Ouvrage :

Phase 1 : les déchets au sol, « gravats », contenant de l'amiante, liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité (amiante ciment) sont conservés au sol sans être remués et sont humidifiés en permanence (pour éviter l'envol de poussières).

Phase 2 : après réception des analyses complémentaires des gravats par Socotec, deux solutions seront possibles :

1°) Encapsulage avec membrane géotextile lesté avec de la terre

2°) Elimination des déchets contenant de l'amiante liés à des matériaux inertes vers une installation de stockage de déchets non dangereux (déchetterie avec casier de stockage dédié à ce type de déchets).

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Nouredine LATRACH
Architecte

Pièces jointes :

Note d'observation Socotec n° 9 du 29/04/21
Rapport complémentaire Socotec du 27/04/21
(dossier référence 1907150U0000008/2)



SARL D'ARCHITECTURE
Villa GREGORY
1971 route inférieure de Cardo
20200 Bastia - 0495589693
contact@aam-architecture.com
www.atelierarchi-med.com
SIRET 489 867 218 000 39